



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES



AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
SELECTION D'UN CABINET POUR L'AUDIT NON-OPERATEUR DES COUTS DE SANGOMAR
EN 2022 et 2023 ET GTA EN 2021, 2022 ET 2023
N° C _PETROSEN HOLDING SA_006

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « Le Soleil » du 10 janvier 2024.

2. La Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN HOLDING SA) a obtenu dans le cadre de son budget gestion 2024 des fonds, afin de financer la sélection d'un cabinet de consultants pour la mission d'audit non-opérateur des coûts pétroliers dans le cadre des associations (joint-venture) GTA 2021, 2022, 2023 et Sangomar 2022 et 2023, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de services de consultants pour la réalisation des prestations intellectuelles : **Recrutement d'un cabinet pour l'audit non-opérateur des coûts de Sangomar en 2022 et 2023 et de GTA en 2021, 2022 et 2023.**

3. Les services comprennent :
Le travail consiste à procéder à l'audit des coûts pétroliers engagés par l'opérateur dans les dits permis, en l'occurrence :
- les dépenses de recherche ;
- les dépenses de développement ;
- les charges financières ;
- les dépenses générales et administratives ;
- et toutes autres dépenses.

4. Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Les consultants peuvent se mettre en groupement pour augmenter leurs chances de qualification. Les candidats seront présélectionnés selon les règles et procédures de passation des marchés définies dans le Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Codes des Marchés Publics du Sénégal et sur la base des critères ci-après :

- ✓ Qualification générale dans le domaine de l'audit : **10 points** ;
- **Notation** :
 - Plus de 15 ans d'expérience : 10 points
 - Entre 10 et 15 ans d'expérience : 05 points
 - Moins de 10 ans : 0 point
- ✓ L'expérience du cabinet dans l'exécution des prestations de nature, de complexité et d'envergure équivalente notée sur 60 points est évaluée de la manière suivante :

• Avoir réalisé au moins six (06) missions similaires à raison de 10 points par mission pertinente. Chaque référence est justifiée par une attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage.

- ✓ Organisation technique et managériale du bureau notée sur 15 points ;
- ✓ Le nombre de personnels professionnels noté sur 15 points

Il est demandé aux candidats intéressés de fournir ces informations en se limitant strictement à 20 pages maximum.

5. Une liste des cabinets présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode basée sur la qualité technique et le montant de la proposition : **sélection qualité - coût.**

6. Le nombre minimum de points requis est de **soixante-quinze (75)** et une liste restreinte de cinq (05) à sept (07) consultants, sera établie à l'issue de cet appel public à manifestations d'intérêts.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée

ci - après : Direction Générale de PETROSEN HOLDING SA - 103 Square SOTRAC Mermoz, Sotrac Mermoz Sacré Coeur - DAKAR SENEGAL - Bureau de la Cellule de Passation des Marchés, Tél 33 839 92 98 aux heures suivantes de 9h à 13h et 14h à 17h, du lundi au vendredi ou auprès de efdiop@petrosen.sn.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-après : Bureau de la Cellule de Passation des Marchés de PETROSEN holding SA à la Direction Générale 103 Square SOTRAC Mermoz, Sotrac Mermoz Sacré Coeur - DAKAR SENEGAL, au plus tard le 19 mars 2024 à 10 heures 30 mn (heure locale).

9. La langue de travail sera le français et l'intégralité du dossier doit être contenue dans une seule enveloppe avec la mention « **recrutement d'un cabinet pour l'audit non-opérateur des coûts de Sangomar en 2022 et 2023 et de GTA en 2021, 2022 et 2023** »

Il est à noter que l'intérêt manifesté par le cabinet, n'implique aucune obligation de la part de PETROSEN Holding SA de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général
de PETROSEN Holding SA
M. Adama DIALLO

PUBLICITÉ 02 MARS 2024 - BN

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES FONCTIONNELLES DANS LES RÉGIONS DU SÉNÉGAL

Financement : ÉTAT DU SÉNÉGAL

• Date : 2 mars 2024 • Appel d'offres N° : 004/24

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « LE SOLEIL » du 30 décembre 2023.

2. Dans le cadre de son programme d'investissement, le Gouvernement du Sénégal a décidé de doter toutes les communes du pays d'infrastructures fonctionnelles. Le financement du programme est inscrit dans le cadre du Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales. Ainsi, suite à la signature de la Convention entre l'AGETIP et le Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, le Ministre a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour le paiement au titre du marché des travaux d'extension de l'hôpital de Agnam Civol (construction d'un service de cardiologie et d'urologie).

L'exécution du Programme a été déléguée à l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous emploi (AGETIP) agissant en tant que maître d'ouvrage délégué pour le compte du Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous emploi (AGETIP) sollicite à cet effet des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'extension de l'hôpital de Agnam Civol (construction d'un service de cardiologie et d'urologie).

Les travaux sont en lot unique et indivisible.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Mamadou Lamine FALL de l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public contre le sous emploi (AGETIP), Tél. : (221) 33 864 98 88, email : agetip@agetip.sn, lamine@agetip.sn, site web : www.agetip.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : AGETIP, nouveau siège Route de l'Aéroport derrière Hôtel ONOMO, de 8 heures à 12 heures le matin et de 15 heures à 17 heures l'après midi.

6. Les exigences en matière de qualifications sont:

a) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction au cours des trois (3) années 2020, 2021 et 2022 d'un montant de F CFA 250 000 000.

Pour ce faire, le soumissionnaire devra fournir des états financiers certifiés (2020, 2021 et 2022) par un cabinet ou un expert comptable agréé par l'ONECCA ou un organisme similaire des 3 exercices concernés ou les attestations de travaux réalisés signés par les maîtres d'ouvrages.

N.B. : **Seuls les états financiers certifiés par un expert-comptable ou cabinet d'expertise comptable**

agréée par l'ONECCA ou organisme assimilé seront acceptés.

b) justifier d'un montant minimum de liquidités et/ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels de F CFA 60 000 000 (se conformer aux formulaires FIN 2,3 et 2.4)

N.B. : **Seule une attestation de ligne de crédit délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget sera acceptée**

c) avoir une expérience d'entrepreneur principal ou sous-traitant de travaux correspondant à au moins deux marchés de travaux de nature et de complexité similaire aux travaux objet du présent appel d'offres, d'un montant égal à au moins F CFA 120 000 000 au cours des cinq (5) dernières années (2019-2020-2021-2022 et 2023)

d) disposer du matériel nécessaire (voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées)

e) disposer du personnel nécessaire (voir le dossier d'appel d'offres pour les informations détaillées)

f) proposer un délai d'exécution maximum de 8 mois.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après AGETIP, Route de l'Aéroport derrière Hôtel ONOMO contre un paiement non remboursable de F CFA 50 000.

La méthode de paiement sera par cash ou par chèque de banque. Le Dossier d'Appel d'Offres sera remis en mains propres ou adressé par courrier express.

8. Les offres devront être remises au Secrétariat de la Direction Technique à l'adresse ci-dessus cité au plus tard le **mardi 2 avril 2024 avant 15 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le mardi 2 avril 2024 à 15 heures à l'adresse suivante : AGETIP dans la salle de conférence au rez de chaussée, Route de l'Aéroport derrière Hôtel ONOMO Dakar.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission délivrée par une banque ou un organisme financier agréé par le Ministère des Finances et du Budget et qui devra rester valide 28 jours après expiration de la validité de l'offre et être d'un montant de F CFA 2 500 000.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général

PUBLICITÉ 02 MARS 2024 - BN